

SARL SOCIETE D'EXPLOITATION AGENCE DE LA GARE

2 RUE Denis PAPIN 92600 – ASNIERES

RCS NANTERRE 389 632 837 Carte professionnelle CPI N°9201 2016 000 011 426

HONORAIRES T.T.C.(barème du 01/04/2017)

TRANSACTION

Mandat exclusif :

De 1 € à 30.000 €.....	12% € T.T.C.
De 30.001 € à 100.000 €.....	7 % T.T.C.
De 100.001 € à 150.000 €.....	5 % T.T.C.
Au-delà de 150.000 €.....	4 % T.T.C.

Mandat simple :

De 1 € à 30.000 €.....	12% € T.T.C.
De 30.001 € à 100.000 €.....	10 % T.T.C.
De 100.001 € à 150.000 €.....	6 % T.T.C.
Au-delà de 150.000 €.....	5 % T.T.C.

Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf convention contraire prévue dans le mandat.

LOCATION

LOCATION VIDE : les honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail en Zone A bis dite Zone très tendue sont de 12 € T.T.C. par M² de surface habitable pour le locataire et 12 € T.T.C. le M² pour le propriétaire. Concernant les prestations de réalisation de l'état des lieux, les honoraires sont de 3 € T.T.C. par M² de surface habitable pour le locataire et de 3 € T.T.C. par M² de surface habitable pour le propriétaire quelle que soit la zone concernée. La part imputée au propriétaire ne pouvant en aucun cas être inférieure à celle réclamée au locataire.

LOCATION MEUBLEE : les honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail en Zone A bis dite Zone très tendue sont de 12 € T.T.C. par M² de surface habitable pour le locataire et 12 € T.T.C. le M² pour le propriétaire. Concernant les prestations de réalisation de l'état des lieux, les honoraires sont de 3 € T.T.C. par M² de surface habitable pour le locataire et de 3 € T.T.C. par M² de surface habitable pour le propriétaire quelle que soit la zone concernée. La part imputée au propriétaire ne pouvant en aucun cas être inférieure à celle réclamée au locataire.

LOCATION DE BOX ET DE PARKING

10% du montant annuel des loyers hors charges plus la T.V.A. (20%) soit 12% T.T.C, à la charge du locataire.

LOCATION COMMERCIALE

10% du montant annuel des loyers hors charges plus la T.V.A. (20%) soit 12% T.T.C, à la charge du locataire.

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initiale.

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit, (publicité par exemple) n'est dû avant la conclusion du contrat.

ESTIMATION ECRITE..... 46 € + T.V.A (20%)